**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

 **DU CHSCT ADREXO SUD DU 13 JUILLET 2017 A AIX EN PROVENCE**

Le13 juillet 2017 à 10h05, les membres du CHSCT ADREXO SUD convoqués se sont réuni à AIX EN PROVENCE.

Personnes présentes :

**LA DIRECTION**

-SANDRI Pascal JURIDIQUE HOPPS

-NEGREL Claire, Juriste HOPPS

-OUVRARD Vincent, Directeur Financier et Directeur Général HOPPS

-BOISEAU-AUTIN Muriel, Responsable Hygiène et Sécurité

-KOBETIAK Christophe, Directeur Régionale Opérationnel PACA

**LES MEMBRES ELUS PRESENTS**

FREZET Jean Pierre, DAVID Alain, BERTHIER Martial, THIROUX Jacques PERRET Edwige, BEAUDET Daniel, BENAMARA Kamal, VELARD Louis,

MAHFOUDH ROMANO Nathalie, NAUX René, ARNOUIL André, GARISPE Gisèle,

PONSARD Stéphane, COLLIN Georges, KONGO Jean, DROMBRY Francis,

LEVALLOIS Philippe, MILLOT Guy,

**REPRESENTANT SYNDICALE**

EHLINGER Pascal (FO), GOUSSSE Gérard (CGT), PRADAL Gérald (SUD), LECLERCQ Frédéric (CAT), DIONISI Thierry(CFTC).

**ABSENTS EXCUSES**

-BROUANT Hervé, COLLIN Georges.

**La réunion débute à 10 heures**

Les participants contestent, avant le début de la réunion, la configuration de la salle en mode conférence (sans tables) qu’ils considèrent inadaptée au bon déroulement des échanges et à la prise de notes.

Le président informe le CHSCT que cette situation n’est pas le fait d’ADREXO mais de l’hôtel qui a déclaré ne pas avoir de salle avec tables disponibles. Finalement une solution est trouvée avec l’apport de tables.

La réunion débute par un tour de table pour la présentation des participants.

Mme PERRET demande qui assure la présidence de cette réunion ?

Mr SANDRI, assure la présidence de cette séance et informe que les prochaines seront assurées par Mr KOBETIAK.

Mr SANDRI souhaite la bienvenue à tous les membres.

**1er point à l’ordres du jour : élection du secrétaire**

 Le président fait appel au volontariat.

**- Seul candidat déclaré pour le poste de secrétaire : JEAN PIERRE FREZET FO.**

Il est procédé à l’élection du secrétaire à bulletins secrets.

**Résultats du vote :**

**-16 votants.**

**-4 Absentions**

**-12 votes pour JEAN PIERRE FREZET**

**Mr FREZET est élu secrétaire à la majorité du CHSCT SUD**

Les élus demandent la possibilité d’élire un secrétaire adjoint afin de palier à une éventuelle indisponibilité du secrétaire et de l’aider dans l’accomplissement de sa mission ?

Mr SANDRI n’émet aucune objection, il allait justement le proposer.

A l’unanimité des participants il est décidé de procéder à l’élection d’un secrétaire Adjoint.

**2 Candidats déclarés pour le poste de secrétaire adjoint : Mme EDWIGE PERRET (CFDT) et Mr FRANCIS DROMBRY (FO).**

Il est procédé à l’élection du secrétaire adjoint à bulletins secrets.

**Résultat du vote :**

**16 Votants**

**- Mme EDWIGE PERRET : 3 Voix**

**- Mr FRANCIS DROMBRY :12 Voix**

**- 1 BULLETIN BLANC**

**Mr FRANCIS DROMBRY est élu à la majorité secrétaire ADJOINT**

Le secrétaire demande à 10 HEURE 30 une suspension de séance

**Reprise de la réunion à 11HEURE 30**

Le secrétaire formule 3 demandes pour l’organisation des réunions :

1-Afin de facilité la retransmission des débats, avoir l’autorisation d’enregistrer les échanges.

Pas d’objection de principe du Président qui va étudier la question notamment au niveau du matériel technique nécessaire, et au plan juridique.

2-Mise en place d’une réunion préparatoire la veille de la réunion officielle au même endroit que celle-ci avec une prise en charge des frais par l’entreprise.

MR NAUX fait remarquer à la direction que l’ancien CHSCT Sud-Ouest avait recours à une salle au même endroit pris en charge par l’entreprise. Cette réunion préparatoire permettrait d’aborder les questions de l’ordre du jour en amont afin d’aller à l’essentiel lors des échanges en réunion et d’éviter de multiples interruptions de séance.

3-Création d’un groupe de travail chargé de faire une liste des questions prioritaires concernant les risques et les conditions de travail. Ces questions devront être adressées au Secrétaire Adjoint.

Le Président demande qui seront les membres de cette commission ?

Mr EHLINGER répond : l’ensemble des membres élus

Le Président déclare qu’il prend en compte ces questions et qu’il y apportera une réponse rapide avant la prochaine réunion.

Le Secrétaire informe le CHSCT, qu’une proposition de règlement intérieur sera envoyée à tous les membres.

Mr ARNOUIL pose la question de la formation des membres du CHSCT.

Le Président répond : 2 hypothèses. Soit les élus se rapprochent de leur syndicat, soit l’entreprise sollicite un cabinet spécialisé en la matière qui aurait l’avantage de dispenser une formation commune à tous.

Le Président fait remarquer que l’importance du territoire du CHSCT Sud peut faire obstacle à une formation commune. Il laisse le choix aux membres du CHSCT : « si vous demandez une formation neutre, on vous proposera un cabinet, mais on vous laisse aussi la possibilité de le faire isolément ».

Le Président et le Secrétaire bénéficient d’une formation spécifique.

La question du matériel mis à la disposition du secrétaire sera abordée par le règlement intérieur signé par le Président et le Secrétaire.

Les convocations sont envoyées par mail dans un délai de 8 jours conformément à la nouvelle réglementation en vigueur. La majorité des membres est favorable à l’envoi des convocations par mail.

Les frais de déplacement sont envoyés par scan à Mme ELODIE DOLLET (edollet@hopps-group.com), les originaux des justificatifs sont transmis par Navette.

**Point N° 2 de l’ordre du jour : Le planning des réunions :**

L’ensemble des élus demande que les réunions soient tournantes sur différentes régions du périmètre sud ?

Le président répond que le lieu choisi est Montpellier pour sa situation centrale.

Fréquence : une réunion tous les 3 mois.

**Prochaine réunion le 22 Août : consultation du CHSCT sur Le Projet Organisation Colis.**

Mr EHLINGER informe, que d’autre points seront portés l’ordre du jour conjointement avec le secrétaire.

**Réunions suivantes :**

**- 4 Octobre2017**

**- 6 Décembre 2017**

**- 7 Février 2018**

Mr ARNOUIL demande la présence de la Médecine et l’Inspection du Travail ainsi que celle de la CARSAT, Il propose que les convocations soient envoyées par le Président et le Secrétaire.

Le président précise que l’employeur a l’obligation de les convoquer mais il ne peut les contraindre à venir.

**Point N°3 de l’ordre du jour : Calendrier des visites**

Le Président informe le CHSCT de l’envoi de la liste actualisée des dépôts couverts par le CHSCT SUD.

Il propose que les premières visites se déroulent en binôme avec un nouveau et un ancien membre du CHSCT.

Il précise que le calendrier est fixé par les membres élus et demande que les RDV soient fixés avec le ROC sur place 48 H à l’avance.

Le secrétaire informe le Président qu’il lui sera envoyé le projet de règlement intérieur avec le document de visite de centre en vigueur lors de la précédente mandature.

 Mr ARNOUIL souhaite que l’on continue à utiliser le document précédent.

Il est convenu que les premières visites de centres débutent à partir de septembre.

Il est rappelé qu’en cas d’urgence le Secrétaire déclenche une enquête et mandate 2 élus qui seront accompagnés d’un représentant de la Direction.

Mr EHLINGER demande à Mme BOISSEAU-AUTIN, si le document intitulé CHECK LIST DES RISQUES PROFESSIONNELS CRITIQUES DANS LE DEPOT sera le document utilisé dans le cadre des futures visites ?

Mme BOISSEAU-AUTIN Chargée de l’hygiène et de la sécurité chez ADREXO, répond que oui, ce document compulse toutes les remarques qui ont été faites par la CARSAT La Médecine du travail et L’Inspection du travail lors des visites précédentes.

Mr EHLINGER demande ou sont l’hygiène et les conditions de travail dans ce document ?

Mme BOISSEAU-AUTIN répond que les membres élus devront établir cette fiche et qu’il ne s’agit que d’une proposition.

Mr NAUX signale que l’utilisation conjointe de la fiche de visite et de ce nouveau document est tout à fait possible

Mr ARNOUIL souhaite que l’on continue à utiliser le document précédent.

Mr EHLINGER propose que cette fiche soit revisitée avec la participation des élus qui feront remonter leurs propositions au secrétaire adjoint.

**Point N°4 de l’ordre du jour : information et consultation du CHSCT sur le Projet de déploiement de l’activité Colis Privés**

Présentation assurée par Mr Vincent OUVRARD.

L’objectif est d’utiliser les ressources du réseau ADREXO soit 250 points de distribution en France, en augmentant le taux de couverture de Colis Privés pour générer du chiffre d’affaire et de la marge.

99 Centres et Relais sont concernés dont 40 dans la partie Sud. 32 centres de regroupement pour les sous-traitants, 36 centres de regroupement, 31 ne font que la distribution.

L’activité colis doit générer la distribution d’environ 7000 Colis/Jour ainsi que le recrutement de 3 distributeurs par Agence en moyenne.

L’activité Colis se déroule du Mardi au Samedi dans les plages horaires : 7H30- 9H30 et 13H30-14H30

Les dépôts concernés sont ceux qui ont une surface au sol disponible pour l’espace dédié à la préparation des tournées et à l’espace sécurisé pour le stockage des colis en cage fermée. Chaque fois que cela est possible l’utilisation de bureaux inoccupés est recommandée.

Les plans d’aménagement seront envoyés par la direction dans chaque dépôt concerné avant le 22 Août.

**Personnel employés à cette activité.**

Question : Comment sera recruté le personnel affecté à l’activité colis ?

Monsieur OUVRARD : Le recrutement interne sera privilégié.

Question : Quels seront les postes à pourvoir ?

Monsieur Ouvrard : Un Coordinateur Colis chargé de la gestion de l’activité ayant un statut agent de maitrise, recruté au niveau local, avec un contrat de 15 à 20H hebdomadaire.

Des distributeurs ayant un statut de chauffeurs livreurs (158 distributeurs sur 67 centres).

 Une Information (affiches, prospectus) parviendra dans les centres prochainement à destination des personnels à ce sujet.

Question : Quel sera le contrat des distributeurs colis ADREXO ?

Monsieur OUVRARD. : Il s’agira de contrat à temps partiel modulé dont le niveau horaire sera fixé en fonction de l’activité prévue pour chaque tournée. Les distributeurs auront un statut de Chauffeur Livreur.

Question : Avez-vous prévu des recrutements externes ?

Monsieur OUVRARD : Il est possible d’avoir recours à des recrutements externes en cas de besoins mais la société souhaite privilégier le recrutement en interne.

Il n’y aura pas de recrutement et de nomination de Coordinateur Colis avant que le CHSCT et le CE aient donné leur avis.

Dans un premier temps, les personnels ADREXO dédiés COLIS seront recrutés en lettres de mission jusqu’à la fin de l’année 2017.

Question : Quel matériel sera mis à la disposition des distributeurs ?

Monsieur OUVRARD : Un PDA et un véhicule ADREXO. Le véhicule sera pris au centre le matin et sera restitué la tournée terminée

Question : Quelle charge de travail supplémentaire incombera aux ROC ?

Monsieur OUVRARD : Il n’y aura pas de charge de travail supplémentaire pour les ROC. L’activité colis étant autonome. Les ROC ont la responsabilité du dépôt et sont garants au plan pénal.

**Organisation de l’activité** :

 Question : Comment s’organise l’activité Colis ?

Monsieur OUVRARD : L’activité colis est sous la responsabilité du coordinateur colis, qui ouvre le dépôt, réceptionne les colis, dispatche les tournées (sous-traitants, distributeurs). L’activité se déroule du Mardi au Samedi.

Les distributeurs récupèrent les colis de leurs tournées. Ils les scannent avec leur PDA qui organise et optimise leur tournée avec son application GPS.

Question : Un distributeur pourra-t-il continuer à faire de l’ISA ?

Monsieur OUVRARD : la tournée de distribution des colis est différente des secteurs ISA. L’activité colis se déroulant sur 5 jours du Mardi au Samedi, le cumul des deux activités n’est pas envisageable.

Question : Les colis non livrés sont-ils retirés au Centre par les clients ?

Monsieur OUVRARD : Aucun colis n’est retiré par les clients au centre. Le client peut retirer ses colis au point relais Colis Privé.

Question : Qui assume l’achat des véhicules mis à disposition des distributeurs ?

Monsieur OUVRARD : ADREXO a la charge des véhicules, des cages et du matériel informatique.

Chaque véhicule disposera d’une carte essence dont le montant sera adapté au kilométrage de la tournée. Chaque véhicule est affecté à une tournée et non pas à une personne.

Question : Les délais semblent très courts comptes tenus que les recrutements ne pourront être effectifs qu’à compter du 23 Aout (date où CHSCT et CE se prononceront) et que le démarrage de l’activité colis est prévue par vagues successive à partir de début Septembre ?

Monsieur OUVRARD : Les délais sont en effet très courts, mais nous ne pouvons pas nous permettre de rater la période de forte activité d’Octobre et Novembre.

Question : Avez-vous envisagé le recours à des véhicules électriques ?

Monsieur OUVRARD : Nous avons étudié cette possibilité, mais dans l’état actuel des choses, cette solution n’est pas économiquement satisfaisante.

Question : Combien de centres Pilote Colis y a-t-il ?

Monsieur OUVRARD : Il y a 4 Dépôts pilotes actuellement dont un dans la zone Sud, Roanne.

Question : Les centres disposeront ils d’assez de place pour remiser les véhicules la nuit et les Dimanche sachant qu’il semble périlleux de les laisser dehors (risque de vol, de vandalisme) ?

Monsieur OUVRARD : Il faut étudier la question

Question : En cas de remisage des véhicules dans les centres, il semblerait qu’ils ne soient pas assurés en cas d’incendie provoqué par ceux-ci ?

Monsieur OUVRARD : Il est vrai que certains centres le sont et d’autres pas.

Question : Le coordinateur local colis se retrouvera en situation de travailleur isolé le Samedi. Quelle mesure comptez-vous prendre ?

Monsieur OUVRARD : Les coordinateurs Colis seront équipés de l’application GAMEO sur leurs téléphones.

Question : Quel est le timing prévu pour le déploiement ?

Monsieur OUVRARD : Le déploiement se fera de façon progressive à partir du mois de septembre. Si les membres du CHSCT ont des questions complémentaires, faites-les parvenir à Mr DROMBRY au plus tard la semaine prochaine.

Il est précisé par un participant que ces questions doivent porter exclusivement sur la partie sécurité et prévention des risques. La partie économique étant du domaine de compétence du Comité d’Entreprise.

Mr ARNOUIL met l’accent sur les risques psycho sociaux générés par cette nouvelle activité et remet aux membres un courrier adressé à l’entreprise en date du 7 juillet 2017 par deux membres élus du CHSCT

Il fait référence à un audit demandé en octobre 2015 et qui est resté en suspens alors que les financements sont prévus et que le CHSCT été en fin de mandat.

Le Président précise qu’il ne peut y avoir utilisation d’un audit demandé pour des faits précis en 2015 pour évaluer les risques générés par une activité nouvelle.

Mr EHLINGER, fait remarquer que les conditions de travail n’ont fait que se dégrader depuis la restructuration suite à DRIVE, ayant impacté l’ensemble du personnel.

Cette question fera l’objet d’un prochain ordre du jour, avec mise au vote de l’application d’audit conformément à la décision de justice et la désignation d’un représentant pour le suivi du dossier.

FIN de réunion : 13h45

 Le Secrétaire du CHSCT SUD :

